



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE DE MAÎTRISE D'OEUVRE ET  
D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA  
GARE À ISBERGUES - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°2**

Vu la décision n°2021/109 en date du 5 mars 2021, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a autorisé la signature d'un accord-cadre à marchés subséquents ayant pour objet les prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de la gare à Isbergues, conclu sans montant minimum ni maximum, pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois un an selon les mêmes modalités, avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés URBA FOLIA, ALFA ENVIRONNEMENT, ALTER EMO et STRATE ayant son siège social à Villeneuve d'Ascq (59650), 14 rue Haddock,

Considérant que l'accord-cadre a été notifié au titulaire le 16 mars 2021,

Vu la décision n°2021/372 en date du 23 juillet 2021 par laquelle le Président a autorisé la signature d'un marché subséquent n°1 ayant pour objet la réalisation de missions ponctuelles et d'études de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 83 200 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser un marché subséquent n°2 à l'accord-cadre, ayant pour objet la réalisation de missions ponctuelles, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et études de maîtrise d'œuvre pour la phase 1, ainsi que la réalisation d'une mission ponctuelle d'études pour la future phase 2, pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations définies au CCTP, pour un montant total de 218 505 € HT issu de l'acte d'engagement et décomposées comme suit :

**PHASE 1**

- Mission D1 (Réalisation du dossier d'examen au cas par cas) : 9 575 € HT
- Mission E1 (Procédure de permis d'aménager) : 10 000 € HT
- Mission E2 (Réalisation d'une étude d'impact) : 31 780 € HT
- Mission E3 (Élaboration du dossier loi sur l'eau) : 8 500 € HT
- Mission F1 (Études de maîtrise d'œuvre AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR/OPC/ACI/CIE):  
146 550 € HT

**PHASE 2**

- Mission D2 (Étude comparative des 3 scénarios de raccordement de la rue Jean Jaurès) :  
12 100 € HT

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

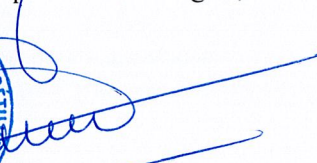

**DECIDE** d'attribuer un marché subséquent n°2 ayant pour objet la réalisation de missions ponctuelles, missions d'amo et études de maîtrise d'œuvre pour la phase 1, ainsi que la réalisation d'une mission ponctuelle d'études pour la future phase 2 avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des sociétés URBA FOLIA, ALFA ENVIRONNEMENT, ALTER EMO et STRATE ayant son siège social à Villeneuve-d'Ascq (59650), 14 rue Haddock et de le signer pour un montant de 218 505 € HT issu de l'acte d'engagement, pour une durée allant de sa notification jusqu'à la réception des prestations définies au CCTP. Le point de départ de chaque mission sera fixé par ordre de service et leurs délais sont précisés à l'article 4 de l'Acte d'engagement.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **2.1. JUIN 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

**THELLIER David**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **21 JUIN 2023**

Et de la publication le : **21 JUIN 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,


**THELLIER David**